



Vol de voiture, accident avec délit de fuite

Par **annabelle livonnet**, le **27/04/2009** à **10:50**

Bonjour, rn J'ai reçu le 18 avril 2009 une mise en cause de la MACIF dans un accident avec délit de fuite qui aurait eu lieu le 4 avril avec mon véhicule. Il y aurait un témoin de cet accident. Or ce véhicule est stationné depuis le 20 décembre sur un parking et je ne l'ai pas utilisé depuis cette date; j'avais d'ailleurs pris une garantie minimum. Je suis convoquée au comissariat le 11 mai. A la réception de ces courriers, je suis allée vérifier mon véhicule, qui n'a pas bougé et ne porte aucune trace d'accident. L'officier de police me demande de venir avec le véhicule incriminé, et m'a conseillé de faire très attention à mes déclarations: il ne semble pas prêt à envisager le vol du véhicule lors de l'accident. Comment me protéger, et comment faire reconnaître la possibilité que je ne sois pas impliquée? rn Merci de me faire part de vos avis et conseils.

Par **jeetendra**, le **27/04/2009** à **12:10**

bonjour, vu la gravité de ce qui vous ai reproché, prenez un avocat pour assurer votre défense, courage à vous, cordialement